



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 mars 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (représenté par M. Dominique DUCASSE) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (jusqu'au 0.2), M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT, M. Guericc CHALNOT (jusqu'au 3.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.4), M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.1), Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1), Mme Chantal JARROT **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 1.1.1) **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2), M. Daniel VARCHON **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** Mme Sylvie GAUTHEROT (jusqu'au 2.4) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET (jusqu'au 0.2) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON (représenté par Mme Danièle LAGARDE jusqu'au 2.4) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2)

Étaient absents : **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, M. Michel VIENET **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **François :** Mme Orianne DELAGUE **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pirey :** Mme Odette COMTE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Saône :** M. Yoran DELARUE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Thérèse ROBERT

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, N. BODIN (à partir du 1.1.1), G. CHALNOT (à partir du 3.4), C. COMTE-DELEUZE, C. DEVESA (jusqu'au 0.2), L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSERRIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), M. OMOURI, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.2), R. REBRAB, D. SCHAUSS (jusqu'au 0.2), M. VIENET, M. ZEHAF (jusqu'au 0.2), P. GUILLAUME, B. ASTRIC, G. GAVIGNET, G. GALLIOT, B. ANDREOSSO (pour le 0.2), O. DELAGUE, C. CUINET, S. RUTKOWSKI, MP. MARQUIS, D. HUOT (jusqu'au 0.2), D. PARIS, MC. MARTINET, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.2.2), O. COMTE, J. KRIEGER, Y. DELARUE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN, J. BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Mandataires : S. JOLY, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), S. WANLIN (à partir du 3.4), P. GONON, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), S. PESEUX, L. CROIZIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY, P. BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH, D. DARD, Y. POUJET (à partir du 3.2), K. ROCHDI, P. CURIE (jusqu'au 0.2), ML. DALPHIN, S. WANLIN (jusqu'au 0.2), C. BOTTERON, JP. MICHAUD, MP. BRIENTINI, C. DEMOLY, Y. GUYEN (pour le 0.2), E. PETIT, T. ROBERT, M. LOYAT, J. CANAL, P. CONTOZ (jusqu'au 0.2), B. MADOUX, JM. CAYUELA, P. BELUCHE (jusqu'au 1.2.2), R. STEPOURJINE, C. LIME, M. DONEY, F. TAILLARD (à partir du 1.1.1), P. DUCHEZEAU, P. CHANEY (à partir du 1.1.1)

Délibération n°2015/002774

Rapport n°5.2 - Programme départemental de résorption de l'habitat indigne 2015-2017 - Participation au renouvellement du dispositif

Programme départemental de résorption de l'habitat indigne 2015-2017 - Participation au renouvellement du dispositif

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Études, pré-études, animation de dispositifs »	Montant prévu au BP 2015 : 30 000 € Montant de l'opération : 10 000 € / an sur 3 ans (estimation)

Résumé :

La lutte contre l'habitat indigne a été réaffirmée parmi les orientations prioritaires du nouveau Programme Local de l'Habitat. Le traitement de situations identifiées sur le territoire communautaire relève depuis le 1^{er} janvier 2014 du programme de lutte contre l'habitat indigne piloté par le Département du Doubs. Ce programme arrivant à son terme et faisant l'objet d'une reconduction, il est proposé de se prononcer sur la participation du Grand Besançon.

I. Contexte

Dans le département du Doubs, une Commission dédiée à la lutte contre les logements dégradés (logements indignes, logements indécents) a été mise en place dès 2005 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon. A la suite de tout signalement de situation de mal-logement, la Commission a pour objectif de qualifier le plus précisément possible la situation des occupants et de préconiser des mesures permettant une remise en état des logements. La Commission a examiné un nombre croissant de dossiers depuis son installation, pour atteindre près de 180 dossiers en 2013.

Afin de doter la Commission d'un outil opérationnel, plusieurs programmes de type maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) se sont succédés à partir de 2008. Plus récemment, un Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Doubs, a été mis en place pour la période 2012-2015.

Le Grand Besançon, signataire du protocole départemental relatif à la lutte contre l'habitat indigne, contribuait dans ce cadre au financement des différents programmes départementaux (MOUS et PIG). Durant une période transitoire, soit de 2009 à 2013, le traitement des logements indignes fut cependant assuré par l'opérateur de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Le Grand Besançon a demandé et obtenu sa réintégration dans le PIG départemental à compter du 1^{er} janvier 2014.

II. Bilan du Programme d'Intérêt Général sur la période 2012-2014

A/ Bilan qualitatif et quantitatif

L'ambition du Programme d'Intérêt Général est de lutter contre l'insalubrité et le péril des logements du parc privé, essentiellement pour les logements occupés à titre de résidence principale.

Les objectifs en termes de traitement de logements indignes fixés à l'opérateur du PIG, à savoir le cabinet d'études URBAM Conseil, sont de 20 logements par an, dont 5 sur le territoire du Grand Besançon.

En fonction des signalements examinés par la Commission et de ses préconisations, l'opérateur réalise des diagnostics techniques et juridiques qui ont notamment pour objet :

- d'établir un contact préalable avec les partenaires déjà positionnés dans le suivi social du ménage,
- de visiter le logement signalé et d'effectuer des premiers relevés,
- d'évaluer la situation sociale du ménage concerné,
- de caractériser l'état du logement (réalisation d'une grille d'insalubrité),
- d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des occupants,
- d'estimer les travaux nécessaires pour remédier à l'ensemble des manquements relevés, le coût des travaux et le montant des subventions mobilisables par rapport au projet proposé (élaboration d'un plan de financement prévisionnel).

Au 31 décembre 2014, 35 diagnostics ont été commandés à l'opérateur, dont 4 concernaient le territoire communautaire (les signalements correspondant ont été adressés par le Service Hygiène et Santé de la Ville de Besançon (pour 3 cas) et la commune de Vorges-les-Pins).

Les diagnostics réalisés ont donné lieu à différents types de solution qui peuvent se décliner de la façon suivante :

- 25 % des dossiers* ont été traités avec travaux et ont bénéficié d'aides publiques,
- 16 % des dossiers ont été traités avec travaux sans mobiliser d'aides publiques,
- 16 % des dossiers nécessitent encore la recherche de financement complémentaire pour équilibrer le plan de financement,
- 30% des dossiers sont en cours de négociation,
- 30 % des situations ont été traitées d'une autre manière (relogement dont principalement par une entrée en EHPAD et fermeture d'un immeuble squatté),
- 6 % des situations ont fait l'objet d'une procédure coercitive.

* Plus de 269 000 € d'aides publiques ont ainsi été mobilisés, dont :

- 228 366 € de l'Anah,
- 35 869 € du Département du Doubs,
- 5 000 € de Pays de Montbéliard Agglomération.

Le montant des travaux générés pour les entreprises locales s'élève à près de 400 000 € HT, témoignant ainsi une réhabilitation lourde. Le gain de performance énergétique moyen après travaux s'établit à 62 %.

B/ Bilan financier lié à l'animation du Programme d'Intérêt Général

L'engagement budgétaire relatif au financement des interventions de l'opérateur s'élève à 109 500 €.

Dans le cadre des dispositions du protocole d'accord départemental, ce montant est pris en charge à hauteur de :

- 49 % par le Département du Doubs (soit 53 434 €).
- 30 % par l'Anah (soit 32 850 €),
- 15 % par Pays de Montbéliard Agglomération (soit 16 300 €),
- 6 % par le Grand Besançon (soit 6 970 €).

C/ Reconduction du Programme d'Intérêt Général

Le marché dévolu au cabinet Urbam Conseil pour la réalisation des diagnostics techniques et juridiques a pour échéance le mois de juillet 2015.

Au vu du bilan des situations traitées sur les 2 dernières années, de la priorité que représente la lutte contre l'habitat indigne, réaffirmée dans les conventions de délégation de compétence des aides à la pierre pour la période 2012-2017, le Département du Doubs s'est prononcé favorablement en fin d'année 2014 sur la reconduction du programme de lutte contre l'habitat indigne pour 3 années supplémentaires.

A la suite de la sollicitation du Département du Doubs, le Grand Besançon est invité à se prononcer sur le maintien de sa participation dans le cadre de la prolongation du Programme d'Intérêt Général de lutte contre l'habitat indigne et du renouvellement du marché relatif à la réalisation des diagnostics techniques et juridiques.

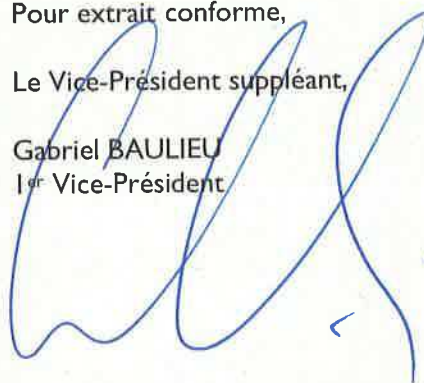
F. GERDIL-DJAOUAT et C. MICHEL et P. BELUCHE, A. BLESSEMAILLE, YM. DAHOUI et G. GALLIOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe d'une participation du Grand Besançon à la reconduction du dispositif pour 3 années, pour un engagement financier annuel de l'ordre de 10 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 26 MARS 2015